

# Madagascar. Le déni face aux vaccins anti-COVID-19 prive des millions de personnes de toute vaccination

Amnesty International - Article d'opinion - Tamara Léger - 19/03/21

Alors que la majorité des pays du monde tentent de se procurer autant de vaccins anti-COVID-19 validés par l'OMS que possible, le gouvernement de Madagascar recommande un traitement à base de plantes qu'il qualifie de « remède miracle ». Aucun élément ne permet de penser que Covid Organics (CVO), un tonique à base de plantes, est efficace dans la prévention des infections au COVID-19, ce qui n'empêche pas le gouvernement d'en faire la promotion en réponse à la hausse du nombre de cas recensés.

Les autorités malgaches assurent qu'elles n'ont pas l'intention de mettre les vaccins contre le COVID-19 à disposition de la population pour l'instant, en violation des obligations relatives aux droits humains qui leur incombent. En effet, au titre du droit international, chacun-e a le droit de bénéficier du meilleur état de santé mentale et physique atteignable et le droit de bénéficier des progrès de la science. Ces droits sont explicitement énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et même dans la Constitution de Madagascar. L'incapacité du gouvernement à assurer l'accès au vaccin plonge de nombreux habitant-e-s de Madagascar dans le désespoir. Certains ont lancé des initiatives de mobilisation, comme cette [pétition](#) anonyme qui appelle le président malgache Andry Rajoelina et le ministre de la Santé publique à mettre les vaccins à la disposition de ceux qui le souhaitent.

C'est toutefois le silence qui prévaut, à cause du climat de peur instillé depuis un an, marqué par un durcissement de la répression des voix critiques.

Depuis le début de la pandémie, Amnesty International a relevé les manœuvres des autorités malgaches visant à faire taire les voix dissidentes qui osent dénoncer la gestion de la crise de la pandémie de COVID-19 par le gouvernement. Elles ont invoqué des lois vagues criminalisant la « diffusion de fausses informations », l'« incitation à troubler l'ordre public » et l'« incitation à la haine contre le gouvernement » pour sanctionner les professionnel-le-s de santé, les journalistes et les citoyen-ne-s qui partagent des informations ou posent des questions.

Lorsque le premier cas de COVID-19 a été enregistré à Madagascar en mars 2020, le président Andry Rajoelina a averti que personne ne devait « partager de fausses informations pour semer le trouble parmi la population. Nous ne cacherons pas les chiffres relatifs à cette maladie et ce que nous déclarons officiellement est l'exacte vérité. Toute personne qui relaie de fausses nouvelles sera punie par la loi. »

Force est de constater que celles et ceux qui osent s'exprimer s'exposent à de graves répercussions. En avril 2020, la journaliste Arphine Helisoa a été [envoyée en prison](#) pour des accusations de diffusion de « fausses informations », lorsqu'un journal en ligne qu'elle était accusée de diriger a critiqué la mauvaise gestion de la pandémie par le gouvernement. Quelques jours plus tard, une présentatrice de télévision a été placée en détention préventive, accusée de « diffusion de fausses informations » sur les réseaux sociaux, lorsqu'elle a remis en cause les chiffres officiels des cas de COVID-19.

Des experts de santé publique sont également pris pour cibles. En mai 2020, la branche malgache de l'Institut Pasteur, de renommée mondiale, a publié des chiffres sur la pandémie de COVID-19 anormalement élevés et le gouvernement a réagi en [mettant en cause](#) publiquement l'institut et en ouvrant une enquête. Des médecins à Madagascar ont tenté de tirer la sonnette d'alarme face à la promotion par le gouvernement du Covid Organics (CVO) ; mais ils risquent gros. Un médecin qui avait livré son expertise scientifique sur les mesures que devrait prendre le gouvernement se trouve actuellement en exil, craignant pour sa sécurité dans son pays.

Chacun doit pouvoir s'exprimer librement et en période de pandémie, l'accès à l'information est d'autant plus important. Priver des experts médicaux et scientifiques de leur liberté d'expression constitue une violation des droits humains, mais aussi un gaspillage de ressources précieuses susceptibles d'aider le pays à faire face à la pandémie.

Les autorités malgaches doivent cesser de bloquer au niveau national les vaccins contre le COVID-19 et établir un plan concret afin de fournir des doses susceptibles de sauver des vies, et lui associer une stratégie nationale de vaccination sensée. S'il ne le fait pas, le gouvernement manquera gravement à ses devoirs en matière de droits humains, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses et donner lieu à de nouveaux décès. En attendant, des millions de Malgaches devront s'en remettre à une tisane, « remède miracle » contre le COVID-19.

Tamara Leger est conseillère pour Madagascar à Amnesty International, au Bureau régional pour l'Afrique australe